

ANNEXE III
Le Grand-Duché de Luxembourg

LISTE DES BOVINS.

DELIVREE EN APPLICATION DU REGLEMENT CONCERNANT LE PACAGE FRONTALIER DE BOVINS AUX FRONTIERES INTRA-BENELUX¹

Pour l'année :	Numéro du dossier :
-----------------------------	----------------------------------

	N° de la marque auriculaire officielle	Date de naissance	Sexe M / F	Robe	Date de départ	Date de retour
1
2
3
4
5
6
7
8
9
.....

VISUM de l'AFSCA

Nombre de pages : (de cette liste)

Nombre de bovins : (de cette autorisation)

¹ Décision M (2023) 4 du Comité de Ministres Benelux relative au pacage frontalier de bovins aux frontières intra-Benelux et remplaçant la décision M (2012) 2017